
Numéro de l'intervention: 002-2013
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 10.12.2012
Déposée par: Bühler (Cortébert, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction:

Îlot(s) dangereux?

En automne 2012, dans le cadre des travaux d'aménagement de la route cantonale entre Corgémont et Cortébert, un îlot a été aménagé en tant que portail d'entrée du village de Cortébert. Il oblige les usagers de la route roulant en direction de Cortébert à ralentir nettement au-dessous de la vitesse maximale prescrite à cet endroit (60 km/h). En effet, le passage de cet endroit à cette vitesse relève pratiquement du pilotage de rallye, même sur route sèche et par bonne visibilité. Ce portail d'entrée est situé après une longue ligne droite et la piste cyclable construite depuis la sortie du village de Corgémont y est supprimée pour reprendre quelques mètres plus loin.

Dans le Journal du Jura du samedi 1^{er} décembre 2012, un article rédactionnel très complet relatait une polémique à ce sujet, la manchette indiquant notamment « L'îlot installé à l'entrée est de la localité vise à accroître la sécurité. Il pourrait engendrer des accidents ».

Le mercredi 5 décembre vers 21h00, un automobiliste a perdu la maîtrise de son véhicule précisément devant cet îlot et a fauché des blocs de roche calcaire disposés en son centre et le panneau de signalisation ouest. Par chance, aucun autre véhicule n'a été impliqué et aucune blessure n'a été relevée. Ainsi, la démonstration du potentiel de danger de cet aménagement est faite seulement quatre jours après la parution de l'article de presse précité et quelques semaines après la construction. Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le coût total de l'aménagement de l'îlot en question (achat de terrain, construction, planification, etc.) ?
2. Le Conseil-exécutif ne juge-t-il pas le prix mentionné sous chiffre 1 excessif pour créer un obstacle aussi dangereux sur une route cantonale ?
3. La norme et le type de construction de cet îlot sont-ils appliqués ailleurs que dans le canton de Berne ?
4. Pourquoi cet îlot n'a-t-il pas été aménagé comme d'autres portails d'entrée mieux conçus et qui n'obligent pas à faire des manœuvres excessives, comme par exemple l'îlot existant à l'entrée ouest de Court ?



5. Cet îlot et en particulier les pierres calcaires placées en son centre ne représentent-ils pas un danger intolérable pour les motards ?
6. La suppression de la bande cyclable vers l'îlot après une longue rectiligne ne constitue-t-elle pas une incongruité dangereuse ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à abandonner ce genre d'aménagements aussi coûteux que dangereux et ainsi à soulager les finances cantonales ?